

L'Agence française pour la biodiversité

Créée le 1er janvier 2017, l'Agence française pour la biodiversité (AFB) est un établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire. En métropole et en outre-mer, elle a pour mission d'améliorer la connaissance, de protéger, de gérer, et de sensibiliser à la biodiversité terrestre, aquatique et marine.

Au 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité regroupera les 2 700 agents de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Cet établissement, sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture, aura cinq missions :

- la police de l'environnement ;
- la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces et les milieux ;
- l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques de la biodiversité ;
- la gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels ;
- la mobilisation de la société civile.

Cet ouvrage poursuit la collection “ **Comprendre pour agir** ” qui accueille des ouvrages issus de travaux de recherche et d'expertise mis à la disposition des enseignants, formateurs, étudiants, scientifiques, ingénieurs et des gestionnaires de l'eau et des milieux aquatiques.

Il est consultable sur le site internet de l'Agence française pour la biodiversité (professionnels.afbiodiversite.fr/fr/node/706), sur le portail documentaire partenarial *Les documents sur l'eau et la biodiversité* (www.documentation.eauetbiodiversite.fr)

